

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2011

CONTRÔLE DES ARMES À FEU - (n° 2929)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Bodin

AVANT L'ARTICLE 10

À l'intitulé de la section 2, supprimer les mots :

« à feu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.